



## Municipalité de Val-des-Lacs

349 chemin Val-des-Lacs  
Val-des-Lacs (Québec), J0T 2P0  
Tél. : 819-326-5624 Courriel : info@val-des-lacs.ca

### AVIS PUBLIC Règlement no 368-26-01

*Règlement no 368-26-01 visant à clarifier le calcul de contribution aux fins de parcs modifiant le règlement de lotissement numéro 368-02*

**À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES, IL EST PAR LES PRÉSENTES  
DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :**

Que conformément à l'article 451 du Code Municipal du Québec, avis vous est donné que le *Règlement no 368-26-01 visant à clarifier le calcul de contribution aux fins de parcs modifiant le règlement de lotissement no 368-02* a été adopté le 20 avril 2026 et est mis en vigueur le 26 mai 2026.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 349, chemin Val-des-Lacs et sur le site internet de la Municipalité. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de Ville.

Donné à Val-des-Lacs, ce 26 mai 2026

Caroline Champoux  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Champoux, Directrice générale - greffière de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 26 mai 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne le présent certificat, ce 26 mai 2026

Caroline Champoux  
Directrice générale et greffière-trésorière